A.D.S

PROLONGATION EXCEPTIONNELLE POUR LES FINS DE CONTRAT

L'accord de principe du Ministre de l'Intérieur est acté pour une prolongation exceptionnelle de tous les fins contrats d'ADS (se terminant à compter du mois de mars).

UNE REVENDICATION DÉFENDUE PAR ALLIANCE POLICE NATIONALE ! !

Cette prolongation ***D'UNE ANNÉE*** permettra d'utiliser les compétences des ADS et pallier à la non formation de printemps.

Alliance Police Nationale se réjouit de cette décision en attente de la validation obligatoire du Conseil d'Etat.

ALLIANCE POLICE NATIONALE, LA FORCE SYNDICALE CHEZ LES ADJOINTS DE SÉCURITÉ

ALLIANCE POLICE NATIONALE

RENOUVEAU DÉTERMINATION EXIGENCE

Le bureau national

le 10 avril 2020